



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion Télématique du 28 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL N° 7

Participant : Alain Flament, Gilbert Leu, Jean Boquet, Lionel Chandelier.

1. Affaires Examinées

Match AS ST VIGOR D'YMONVILLE / HAVRE CAUCRIAUVILLE S. - Coupe de Normandie Seniors du 27.10.19
Match non joué suite à un arrêté municipal.

La Commission,
Jugeant en 1^{er} ressort,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Conformément à l'article 8 du règlement de la compétition,
Inverse la rencontre,
Dit que le match aura lieu le DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019 à 14 H 30 sur les installations du HAVRE CAUCRIAUVILLE S.

Reporte la rencontre CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE / HAVRE CAUCRIAUVILLE S comptant pour le championnat de Régional 3, Poule F, prévue le 3 novembre 2019 à une date ultérieure que fixera la Commission.
Transmet au District de la Seine Maritime pour suite à donner concernant le club de AS ST VIGOR D'YMONVILLE.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux et compte tenu de l'urgence le délai d'appel est ramené à 2 jours

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Jean Boquet